

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX-HUIT AVRIL à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Fransures sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, BLIN Marie-Annick, RIHET Anne, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, COTTARD Yves, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DESFORGES Christophe suppléant de DELANAUD Stéphane, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël, M. COTTARD Yves de M. DESROUSSEAUX Éric, Mme PREVOST Anne-Marie de M. CAPELLE Hubert, M. DOVERGNE Alain de Mme ATTAGNANT Hélène, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de M. de CAFFARELLI Christian, M. SURHOMME Alain de M. DUTILLEUX Olivier, M. LAMOTTE Dominique de M. NOCHEZ Didier, M. Brice CHANTRELLE de Mme RAMON Marie-Gabrielle, M. MEGLINKY Philippe de M. HECTOR Nicolas, Mme BLIN Marie-Annick de M. BENONY Miguel

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle, GOURDET Séverine, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Méloïdie,
Messieurs LECOINTE Jean-Noël, BLIN Nicolas, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, LECONTE Yves-Robert, DUTILLEUX Olivier, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, NOCHEZ Didier, HECTOR Nicolas, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

Nombre de membres

du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 40

· dont suppléé : 01

Membres représentés : 11

Votants : 51

Date de la convocation

5 AVRIL 2024

Secrétaire de séance :

Julia BERTOUX

OBJET : CONSEIL D'EXPLOITATION REGIE OTALN

Rapport de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCALN n° 2017.11-15.06 du 15 juin 2017, relative à la création de la Régie Office du Tourisme Avre Luce Noye (OTALN) et approuvant ses statuts ;

Considérant que la Régie Office du Tourisme Avre Luce Noye a été créée sous le statut d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) ;

Vu la délibération 2022-08.12.07 du Conseil Communautaire du 08 décembre 2022, relative à l'engagement de la CCALN de transformer la Régie Office du Tourisme Avre Luce Noye en Service Public Administratif et l'exposé des motifs ayant amenés à cette décision ;

Vu la délibération 2023_28.09.02 Feuillet 718 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023, relative à la suppression de la Régie OFFICE DU TOURISME AVRE LUCE NOYE au 31.12.2023 ;

Vu la délibération 2023_28.09.03 Feuillet 719 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023, relative aux conditions de reprise, par la CCALN, des personnels de la Régie de gestion d'ALMEO et de l'Office du Tourisme AVRE LUCE NOYE ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2023 n°2023_21.12_05 Feuillet 775 rapportant la délibération du Conseil Communautaire 2023_28.09.05 Feuillet 721 portant création de la Régie OTALN et statuts au 1^{er} janvier 2024, relative aussi à la reprise de l'activité OTALN, en tant que SPA, sous forme de régie directe intégrée au Budget Principal à compter du 1^{er} janvier 2024 et ayant précisé « qu'il sera présenté au Conseil

Communautaire la création de la Régie OTALN, ses statuts de même qu'un Budgets Primitifs 2024 de la CCALN »
Vu la délibération 2024_18.04_05 Feuilleton 816 du Conseil Communautaire de la Régie OTALN et adoptant ses statuts,

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le
18 avril 2024 relative à la création de
ID : 080-200070969-20240418-2024_1804_08-DE

Les statuts de la Régie OTALN prévoient à compter du 18 Avril 2024 :

« Article 3 : la composition du conseil d'exploitation de la Régie OTALN

3.1. - Le conseil d'exploitation comprend 8 (huit) membres répartis dans les catégories suivantes :

6 membres représentant la communauté de communes

2 membres représentant le collège des professionnels du tourisme (représentant les professions et activités intéressées par le

tourisme ou œuvrant au développement touristique et économique du territoire de la CCALN)

3.2. – Les membres du conseil d'exploitation sont nommés, pour une durée de 6 ans pour les représentants de la CCALN et de 3 ans renouvelables pour les membres du collège des professionnels du tourisme, par le conseil communautaire sur proposition du Président de la CCALN.

Il peut être mis fin à leur mandat dans les mêmes formes.

Les représentants de la CCALN sont élus pour la durée de leur mandat. Chaque renouvellement du conseil communautaire conduira à la désignation de nouveaux membres représentant la CCALN. En cas de vacance d'un siège, un remplaçant est désigné dans les mêmes conditions pour terminer le mandat inachevé.

3.3. – Les membres du conseil d'exploitation doivent jouir de leurs droits civils et politiques et ne peuvent prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la Régie OTALN, ni occuper une fonction dans ces entreprises, ni assurer une prestation pour ces entreprises, ni prêter leur concours à titre onéreux à la Régie OTALN.

En cas d'infraction à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat par le conseil d'exploitation à la diligence de son président, soit par le préfet agissant de sa propre initiative ou sur proposition du président de la CCALN. (...) »

Sur proposition du Président de la CCALN,

le Conseil communautaire :

- à l'unanimité (1 abstention : M. CARON) nomme Mme Marie-Gabrielle HALL membre représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie OTALN à compter du 18 avril 2024,
- à l'unanimité nomme M. Christian de CAFFARELLI membre représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie OTALN à compter du 18 avril 2024,
- à l'unanimité (1 abstention : M. LEVASSEUR) nomme M. Roger LEVASSEUR membre représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie OTALN à compter du 18 avril 2024,
- à la majorité (1 contre : M. CARON) nomme M. Alain SURHOMME membre représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie OTALN à compter du 18 avril 2024,
- à l'unanimité nomme M. Fabrice VERONT membre représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie OTALN à compter du 18 avril 2024,
- à l'unanimité nomme M. Alain DOVERGNE membre représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie OTALN à compter du 18 avril 2024,
- à l'unanimité nomme M. Alain DOVERGNE membre représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la régie OTALN à compter du 18 avril 2024,
- à l'unanimité nomme Mme Cathy BOULAERT-FERRANT (Etains des Vieux Moulins) membre représentant les personnes qualifiées au Conseil d'Exploitation de la régie OTALN à compter du 18 avril 2024,
- à l'unanimité nomme M. Jean-Marie POULAIN (Les Spectacles d'Ailly sur Noye – Le Souffle de la Terre) membre représentant les personnes qualifiées au Conseil d'Exploitation de la régie OTALN à compter du 18 avril 2024,
- Autorise M. le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le

Affiché le

Fait et délibéré, le 18 avril 2024
à Moreuil

Le Président,

Alain DOVERGNE

